

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Josée Ross

<https://www.cadre21.org/membres/f6b7b962c19216763d35dbc0>

Date d'obtention : 2025-02-14 17:20:05

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

étape 1 rencontrer l'auteur du signalement et la victime afin de les mettre en confiance et les rassurer qu'il font la bonne chose.

étape 2 évaluer l'incident en remplissant la grille d'évaluation afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue

étape 3 vérifier l'information, voir s'il y a d'autres jeunes impliqué, des témoins et compléter la grille d'évaluation avec eux. Rencontrer les jeunes seul à seul afin d'insister sur l'importance de faire stopper la circulation ou l'information de cet évènement pour respecter la vie privée de la victime.

Avec les informations reçus jusqu'à présent, on doit estimer si c'est un acte malveillant, dans ce cas, on contacte directement le service de police et on ne remplit pas la grille avec l'investigateur. Si nous croyons qu'il y a des photos de nature pornographique nous confisquons son téléphone.

étape 4 Parler au jeune instigateur, rencontrer le jeune pour avoir sa version des faits en protégeant les élèves qui ont fournis les informations. Ses explications nous aiderons à valider son intention.

Lors d'un geste malveillant, nous devons contacter le plus tôt possible les policiers, rencontrer l'instigateur, lui expliquer le processus et confisquer son cellulaire. Déterminer à l'arrivée des policiers qui avisera les parents du jeune. Faire un signalement à la DPJ.

Aviser tous les parents des jeunes impliqués dans la procédure Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il y a beaucoup de chose à prendre en considération dans ce protocole. C'est un long processus afin d'avoir toutes les informations nécessaires pour bien évaluer la situation et protéger les jeunes impliquer. Chaque situation est différente et présente des particularités qu'on devrait prendre en considération car le processus n'était pas le même pour chaque situation. Ex: lors de la dernière mise en situation, quand c'est le parent qui informe l'école et qu'il ne peut savoir si cela a des répercussions à l'école c'est au parent de se rendre au poste de police. Au départ je croyais que c'était toute les informations concernant la distribution de photo pornographique que nous devions faire le protocole sexto.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape 4 selon moi est la plus délicate. Nous devons poser des questions afin de connaître sa version des faits, tout en protégeant les élèves qui ont fournis les informations. Il cherchera à trouver qui l'a dénoncé. Si le jeune est réactif, il ne sera pas toujours collaborant et nous devons l'amener à collaborer. C'est aussi à ce moment que nous devons déterminer si l'incident est un acte malveillant ou impulsif. Souvent, lorsque nous connaissons les jeunes, il est plus facile pour nous de déterminer la nature du geste et en même temps, notre jugement peut entrer en confusion.